



## Pédagogie de l'Impôt

### *Sortir la question fiscale du cercle des experts*

*Tous les partis politiques ont déposé leur projet de réforme fiscale. Il est donc fort probable que la prochaine législature sera marquée par une telle réforme. Mais quel en sera le contenu ? Nul ne peut le dire, tant les divergences sont fortes entre ce qu'expriment les uns et les autres. Comment un citoyen non expert peut-il se forger son jugement relativement à une matière si complexe ? Deux analyses pour sortir la question fiscale du cercle des experts et aider à en faire l'objet de débats élargis – l'autre est celle de Patrick Feltesse, « Une fiscalité au service de la société », publiée dans la même série. Au passage, on verra que gauche et droite ne sont pas des concepts totalement dépassés<sup>1</sup>.*

De tous côtés, les plaintes s'élèvent du corps social : il n'y a pas assez de places dans les crèches ; ni dans les écoles ; il faut accompagner l'explosion des demandes liées au vieillissement ; il est impératif d'investir dans la prévention et le mieux vivre ensemble ; des moyens sont nécessaires pour la culture ; la justice est dans une misère noire et nos prisons offrent des conditions indignes ; « plus de bleu dans les rues » ; ...la liste est quasiment infinie.

Au rang des plaintes, il en est une au statut tout à fait particulier : y a-t-il quelque part quelqu'un qui ne se sente maltraité par la fiscalité ? Qui ne cultive le rêve secret de se retrouver avec des revenus plus élevés ? La fiscalité est totalement impopulaire ! Elle n'est quasi évoquée qu'avec des connotations négatives : « ras-le-bol fiscal des citoyens » confrontés à « la rage taxatoire » ou à « l'impôt confiscatoire » ; annonce d'un prochain « bain de sang fiscal » ; affirmation « éclairée » « trop d'impôt tue l'impôt » ; impérieuse nécessité de procéder à un

<sup>1</sup> Merci à Patrick Feltesse pour sa relecture attentive et ses suggestions à une première version de ce texte.

« stop fiscal », un « électrochoc fiscal », voire une « révolution fiscale »<sup>2</sup> ; il n'est jusqu'à l'humour qui ne soit presque systématiquement douteux<sup>3</sup>.

En définitive, un grand paradoxe : des demandes sociales ne pourront être rencontrées que si la puissance publique dégage les moyens utiles *versus* une énorme résistance à l'égard de la fiscalité.

Entre les deux, le soupçon est perpétuel, de mauvais usage des deniers publics : « gaspillages » ; « travaux inutiles » ; « trop de fonctionnaires » ; choix inadéquat de priorités. Certes, il n'est pas interdit de s'interroger sur la bonne affectation des moyens :

- ❖ Tous moyens égaux par ailleurs, il est vraisemblable que certains gaspillages pourraient être évités ;
- ❖ Plus fondamental : il est clair que les choix d'affectation des moyens disponibles relèvent de politiques, de gauche ou de droite, et que nul n'est obligé d'être en accord avec certains de ces choix<sup>4</sup> ; un tel désaccord ne peut cependant servir à justifier la fraude ou l'évitement ;
- ❖ Soyons cependant attentifs à ceci : la contestation de choix politique d'affectation peut aussi servir de camouflage à une posture plus sournoise, quelque chose qui s'instillerait comme « on paye, mais on n'en a pas pour notre argent », propos qui a plus à voir avec une vision marchande de la fiscalité, qu'avec celle qui la perçoit comme outil pour la solidarité ou la réalisation de l'intérêt général, voire l'appartenance à la communauté.

Pour « lier » tout cela ensemble : un système fiscal à l'opacité avérée, tellement complexe qu'il en devient indéchiffrable. De la « quotité exemptée » au « tax shelter » en passant par les « intérêts notionnels », que peut bien y comprendre le « citoyen lambda » ?

Puis voilà une campagne électorale, et tous les partis qui s'emparent du sujet pour proposer leur réforme. Un tel consensus augure au moins d'une chose : la prochaine législature sera celle de la réforme ! Mais laquelle ? Pour le moment, quelle que soit l'idée émise, elle reçoit ses volées de bois vert ! Un parti évoque-t-il une taxation des loyers ? Front commun immédiat de tous les autres pour tirer à vue ! Un quotidien dit de référence ne consacrait-il pas dès le lendemain deux pleines pages pour répertorier pas moins de 10 bonnes raisons de s'opposer<sup>5</sup> ? Le récent épisode de la taxation de la circulation automobile, soit par péage urbain, soit par kilomètres utilisés, a lui aussi été le moment

<sup>2</sup> Ecrivant ces phrases, j'ai l'impression de « faire mon Matéo » (Alaluf). Référence à son « Dictionnaire du prêt-à-penser », rubrique régulière dans la revue « Politique ». Clin d'œil cordial !

<sup>3</sup> Petit florilège d'un siècle « d'humour » fiscal.

- « La France est un pays extrêmement fertile », disait déjà Georges Clémenceau : « on y sème des fonctionnaires et il y pousse des impôts » ;
- Sachant qu'il était en droit d'honorer ses impôts en numéraire, l'acteur Francis Blanche a jugé approprié de payer ses impôts uniquement en pièces de 1 franc.
- Commentant une déclaration de Monsieur Edouard Balladur, alors Premier Ministre de la France, qui se voulait rassurant : « Je vois une baisse des impôts à l'horizon », Martial Carré – un chansonnier ami de Brassens – se contente de donner la définition du terme « horizon » : « ligne imaginaire qui recule au fur et à mesure qu'on avance ». (On est d'accord : c'est plus subtil que les exemples précédents).

D'autres exemples, dont certains vraiment horribles ? Rendez-vous sur [http://www.profiscal.com/humour/humou\\_fiscal\\_2.htm](http://www.profiscal.com/humour/humou_fiscal_2.htm)

<sup>4</sup> Un récent sondage IPSOS-CGI réalisé pour « Le Monde », BFM-TV et la Fondation internationale de finances publiques, confirmait, sous le titre général « Impôts : le désaveu massif des Français » : 1) Pour les Français, il y a trop d'impôts 2) L'argent est mal utilisé 3) Mais l'attachement est fort à un haut niveau de protection sociale et au maintien d'un service public significatif. Source : « Le Monde », 15 octobre 2013.

<sup>5</sup> « La Libre Belgique », 20 janvier 2014.

d'un grand émoi<sup>6</sup>. En gros, il a suffi de quelques heures de ramdam<sup>7</sup> pour que tout le monde recule<sup>8</sup> : « le dossier n'est pas mûr » ; « on ne pourra pas avancer tant qu'on n'offrira pas une alternative correcte en matière de transports publics », au profit de laquelle, par ailleurs, aucun parti ne semble disposé à dégager des moyens réellement significatifs ; il est navrant d'entendre à même époque qu'en vue de « toujours améliorer la qualité du service », la SNCB va prochainement supprimer des arrêts et des trajets supplémentaires<sup>9</sup> (la liste était pourtant déjà longue de toutes les suppressions successivement enregistrées). Bref, le dossier est au moins aussi bloqué que la circulation automobile<sup>10</sup> ; nous ne sommes pas prêts de quitter le peu flatteur podium des pays les plus embouteillés du monde !

En matière de réforme, le message général semble être de double contrainte : « il faut changer », mais « à la condition de ne surtout toucher à rien ».

Comment le non spécialiste peut-il s'y retrouver dans le bric-à-brac des propositions, pour se forger son propre jugement ?

Nous proposons un petit parcours, à partir de trois questions :

- ❖ Comment sont rencontrées les demandes sociales ?
- ❖ Quelles pourraient être les conditions d'une fiscalité juste ? Cette question se décomposera : point de vue des particuliers, point de vue des entreprises, espace de l'intersection.
- ❖ Et quelles pourraient être les conditions d'une fiscalité efficace ?

## DEMANDES SOCIALES

Faire le constat des besoins non rencontrés, qui mériteraient de l'être, c'est opter pour donner plus de moyens à la puissance publique ou revendiquer, à moyens égaux, que d'autres choix soient faits.

Voilà bien le premier problème de la situation où nous sommes.

- ❖ D'abord, le contexte : on sait que la Belgique est engagée auprès de la Commission européenne : le gouvernement est dans l'idée de ramener les finances publiques à l'équilibre en 2016. Le FMI chiffre l'effort nécessaire à 13 milliards €<sup>11</sup> !

<sup>6</sup> A cette occasion, un formidable tweet d'Edgar Szoc : « Ne pas confondre impôt d'échappement et évasion fiscale » (11 février 2014). Comme quoi, on peut quand même trouver un chemin pour de l'humour de gauche en fiscalité !

<sup>7</sup> Voir, par exemple, les éditions « Le Soir » successives : le 21 janvier 2014 « 12 euros pour rouler à Bruxelles ? Les Bruxellois disent non » ; le 22 janvier 2014 « Un péage urbain à Bruxelles ? Ecolo n'a pas de tabous (mais le dossier n'est pas mûr » ; le 25 janvier 2014 « Vervoort sur le péage urbain : 12 euros, c'est socialement imbuvable ».

<sup>8</sup> A l'exception du Ministre de la mobilité de la Région de Bruxelles-Capitale, Bruno De Lille, d'obédience Groen !

<sup>9</sup> « La SNCB souhaite supprimer les trains IR d'ici la fin de l'année. 22 liaisons directes disparaissent », séquence du journal télévisé RTL-TVI le 18 février 2014 ; « Les grandes gares mieux desservies en 2015 au dépens des petites », « La Libre Belgique » du 19 février 2014.

<sup>10</sup> Tiens, cela fait penser qu'on aurait pu ajouter l'amélioration des transports publics à la longue liste des demandes sociales.

<sup>11</sup> Effort que, pour sa part, le FMI suggère d'étaler jusque 2019 : une instance internationale moins hard qu'un gouvernement belge, c'est un événement qui pourrait être salué ! Sources : International Monetary Fund Country Report n°14/76 Belgium 2014 Article IV Consultation – Staff Report ; Press Release (mars 2014) ; « Le Soir », 12 mars 2014.

- ❖ Les programmes évoquent soit une réforme qui diminuera les impôts (« Pas question de reprendre d'une main ce que l'autre a donné »), soit la « neutralité budgétaire » (on bouge les conditions de récolte des moyens, mais on n'en change pas le volume global). Petite nuance cependant : l'amélioration de la lutte contre la fraude fiscale (« ...et sociale », comme s'empressent d'ajouter certains) est réputée fournir quand même un certain adjuvant ; à cet égard, ils sont unanimes dans la volonté de faire mieux.
- ❖ Si certains programmes sont explicites sur les domaines qu'ils souhaitent promouvoir, aucun n'est très clair quant à l'identification des domaines dans lesquels, au contraire, il est proposé de « sabrer » (à l'exception d'une ritournelle supposée ne faire peur à personne : le non remplacement de départs naturels de fonctionnaires<sup>12</sup>) : l'exercice est pourtant inévitable si on veut promouvoir et que les moyens globaux n'augmentent pas.
- ❖ *On peut donc raisonnablement considérer que, réforme ou pas, les secteurs dans la misère le resteront ! Si ajustement il y a, ce ne sera qu'à la marge.*
- ❖ *Autrement dit : une brève analyse permet de conclure d'ores et déjà sur un point : la réforme n'aura pas pour objectif de rencontrer les besoins sociaux !*

## JUSTICE, DU POINT DE VUE DES PARTICULIERS

### OU : DE L'IMPÔT DES PERSONNES PHYSIQUES (IPP)

L'impôt juste est celui qui fait contribuer chacun en fonction de ses moyens : ça, c'est le principe de base.

Mais il peut être affiné : vise-t-on la proportionnalité (chacun verse au collectif le même % de ses revenus) ou la progressivité (au bout le plus pauvre de l'échelle, on admet qu'on ne paye rien ; en compensation au bout le plus riche, on paye une proportion plus importante de ses revenus) ? Incontestablement, la progressivité est la position de la gauche, parce que celle-ci organise aussi une certaine redistribution : le riche paye plus que le pauvre (pour faire fonctionner des services auxquels chacun – riche comme pauvre – a un accès identique ; ou pour financer des aides ciblées sur les plus pauvres). Au-delà, à condition d'être fine, la redistribution concerne toute l'échelle sociale (elle a lieu aussi à l'intérieur de ce qu'on nomme la classe moyenne).

Cette progressivité l'applique-t-on sur les revenus du travail, ceux du patrimoine, ou les deux à la fois ? Logiquement, la réponse est : les deux à la fois. Précisément, en ce point réside une des difficultés majeures de notre fiscalité : elle applique des règles différentes selon qu'il s'agit des revenus du travail ou du patrimoine. Par exemple, le précompte payé sur des revenus de patrimoine est « libérateur », c'est-à-dire qu'on s'y interdit toute progressivité. La distorsion est d'autant plus forte que tout est connu des revenus du salarié, tandis que l'opacité est largement entretenue lorsqu'il s'agit des revenus de mobiliers et immobiliers. Il faut réussir la globalisation des revenus, mais pour cela il y a un préalable : lever l'opacité, savoir qui a quoi.

*Conclusion sur ce point : en matière d'IPP, plus on globalisera les revenus et plus fine sera la progressivité, plus juste sera la réforme. Corollaires :*

- ❖ *La justice implique une volonté de voir clair sur les revenus : plus un programme sera précis sur ce point, plus il sera crédible.*

<sup>12</sup> Ce n'est pourtant pas aussi indolore qu'on veut faire croire, ni pour les agents de services publics (plus forte pression), ni pour les usagers (files d'attente).

- ❖ *Un programme qui vise la suppression des hauts taux d'impôt est suspect quant à sa volonté d'établir une réelle progressivité.*
- ❖ *Les déductions fiscales nuisent à la progressivité.*

## JUSTICE, DU POINT DE VUE DES ENTREPRISES

Le mécanisme de l'impôt des sociétés est pour sa part tellement confus, complexe, touffu qu'on en est arrivé à une situation qui est l'exact inverse de la justice : la petite entreprise contribue proportionnellement considérablement plus que la grosse, disposant de bataillons d'experts leur permettant, pas forcément de frauder – il ne faut pas confondre – tout au moins « d'optimiser » la fiscalité, en utilisant toutes les ressources de la législation pour payer le moins possible<sup>13</sup>. En fait, il n'y a rien d'illégal dans ce comportement : si on trouve que ça ne va pas, ce ne sont pas les comportements qu'il faut stigmatiser, c'est ...la fiscalité qu'il faut réformer.

*Conclusion sur ce point : en matière d'impôt des sociétés, il faut d'abord s'assurer de réelles contributions proportionnelles !*

## JUSTICE, LA OU SE CROISENT ENTREPRISES ET INDIVIDUS

Le consensus semble exister au moins pour considérer qu'il faut « baisser la taxation sur le travail ». Mais ce consensus cache de fortes différences.

- ❖ Les uns visent en réalité à baisser tous les impôts possibles sans compenser autrement que par des économies budgétaires et un « effet-retour » difficile à évaluer. Des hypothèses sont bien émises quant au fait qu'une diminution de certains aspects de la fiscalité pourrait entraîner des effets vertueux tels que les recettes fiscales s'en trouveraient *in fine* améliorées. Mais, franchement, ce n'est pas clair, que ce soit en termes d'impact sur la consommation intérieure ou, plus généralement, d'effet sur la relance (car les économies budgétaires supplémentaires pourraient aussi réduire ou annuler cet effet de relance).
- ❖ Les autres sont avant tout dans la perspective de rétablir plus d'équité fiscale sans pour autant réduire les moyens publics = il faut compenser. Ce qui suppose d'augmenter la taxation effective des revenus du patrimoine et des grandes fortunes.

Le consensus semble par contre beaucoup moins exister pour considérer qu'il faut « baisser le coût du travail », en tout cas de manière générale car il est néanmoins le plus souvent admis que certaines activités exportatrices ont besoin d'être aidées. (Notons quand même que si la fixation de certains est sur le coût du travail, il n'y a pas que cela dans la « boîte à outils » en faveur des entreprises exportatrices : il y a aussi la réduction des prix et dépenses énergétiques, ou encore l'aide à l'investissement, à l'innovation, à la formation.) La réduction du coût du travail est défendue au nom à nouveau de très incertains « effets retour ». Mais, franchement, ce n'est pas clair, car on entend

<sup>13</sup> Marco Van Hees, du service d'études du PTB, indique que 50 sociétés belges affichent un bénéfice global de 30 milliards en 2012 mais un impôt sur le revenu d'à peine 792 millions, alors que, si c'était le taux officiel de l'impôt des sociétés qui avait été appliqué, ce seraient 9 milliards qui seraient rentrés dans les caisses de l'Etat. Prenant le cas d'AB Inbev : 6 milliards de bénéfices pour seulement 26.000 € d'impôt en Belgique (mais des impôts payés dans d'autres pays). Sources : site web du PTB ; Michel Gassée, RTBF 6 novembre 2013.

deux idées à la fois, dont il n'est pas certain qu'elles vont systématiquement ensemble (même si on ne peut pas l'exclure totalement) :

- ❖ Les uns disent : en diminuant les « charges » sur le travail, j'améliore la compétitivité des entreprises : elles peuvent vendre à meilleurs prix, donc elles accroissent leurs parts de marché et leurs bénéfices, taxables ;
- ❖ Les autres, à partir de la même mesure, vont estimer que le travail moins cher favorisera l'embauche de nouveaux travailleurs, qui apporteront leur contribution, tout en réduisant les dépenses de chômage. Ainsi d'ailleurs qu'ils consommeront, ce qui aura un impact positif sur l'ensemble de la machine économique.

En tout état de cause, diminuer d'un côté, *a fortiori* s'il s'agit de diminuer les ressources qui alimentent la sécurité sociale (car c'est bien cela que camoufle le terme « coût du travail »), nécessite qu'on compense d'un autre. Spontanément, puisqu'on en a parlé d'emblée, on pensera à rééquilibrer par la taxation des revenus du patrimoine ou par l'amélioration du rendement de l'ISOC – chaque société ayant à payer au moins un minimum d'impôt.

Ce n'est cependant pas la seule idée sur le marché. Car il est aussi possible de taxer la consommation (c'est la TVA qui en est l'outil) et les comportements (la fiscalité verte). On recommandera d'être très attentif à cet aspect des débats :

- ❖ En particulier la fiscalité verte : s'il s'agit de décourager des comportements, la meilleure des mesures a vocation à disparaître ! Il faut en tout cas refuser que la fiscalité verte soit utilisée pour compenser de moindres ressources structurelles retirées à la sécurité sociale : du structurel doit être compensé par du structurel. A défaut, c'est un gouffre qui s'ouvre devant nous.
- ❖ Fiscalité verte toujours : mal calibrée, elle peut être particulièrement injuste ! Ce n'est pas par désir irrésistible que les pauvres roulent dans des voitures pourries polluantes : c'est parce qu'ils n'ont pas les moyens de remplacer leur acquisition d'il y a 15 ans !
- ❖ Quant à la taxation sur la consommation, les points de vue sont très partagés sur la TVA, même à gauche. Pour les uns, il s'agit d'un impôt particulièrement inégalitaire car il frappe chacun de la même façon sur ses dépenses de consommation et pèse dès lors plus lourdement sur les petits revenus. Pour les autres, c'est une possibilité de toucher les riches qui parviennent à largement échapper à tout le reste, mais pas à la TVA ! Jouer de taux différents, bas pour les consommations de base, élevé pour les produits de luxe est une sorte de compromis entre les deux thèses. Des auteurs indiquent cependant que le résultat est médiocre du point de vue de la redistribution<sup>14</sup>

*Conclusion de ce point : Une diminution structurelle doit être compensée par des ressources structurelles. La fiscalité verte peut être actionnée, à condition d'être prudent : il s'agit d'une ressource temporaire, et potentiellement très injuste si elle est mal conçue. Quant à la taxation de la consommation, le mécanisme est lui aussi injuste, la correction par l'application de taux différenciés selon les produits s'avérant d'un impact fort limité sur la redistribution.*

---

<sup>14</sup> André Decoster et Christian Valenduc, éditeurs : « L'impôt et la politique fiscale en Belgique », éditions de l'Université de Bruxelles, Bruxelles, 2011, pages 98-99

## EFFICACITE

Finalement, l'efficacité.

Au détour de l'exposé, on a déjà eu l'occasion d'un commentaire sur les « effets retours », qui laissent dubitatifs. Pas qu'ils soient inexistantes, mais leur chiffrage est totalement incertain. En tout cas, l'économie réelle est beaucoup plus compliquée qu'un effet arithmétique linéaire...

Plus navrante est cette partie du dossier qui met la droite en position de force : trop d'impôt est inefficace parce qu'il fait fuir les plus riches, qui ont de toute façon les moyens de l'évasion ! Il ne faut pas toujours fuir bien loin : l'absence de coordination européenne, la concurrence fiscale qui se joue entre les uns et les autres, fait que chaque pays, « enfer fiscal » pour (certains de) ses résidents peut devenir « paradis » pour certains des résidents du pays voisin ! L'épisode de Gérard Depardieu s'installant en Belgique dans le premier village après la frontière française est une illustration people d'un phénomène répandu. Qui expliquera à nos champions sportifs, compatriotes néanmoins résidant monégasques qu'en réalité la Belgique est un paradis fiscal ?

Toujours est-il que l'arbitrage justice/efficacité est au cœur du débat. La question de l'efficacité n'est cependant pas aussi éloignée qu'on pourrait croire de celle de la justice. En effet, si l'enjeu est le financement correct des fonctions collectives (il faut évidemment être en accord avec cette prémisse), et qu'on dit « pour qu'il soit efficace en termes de rendement, l'impôt doit être à taux bas » alors il s'impose aussi que la base pour le percevoir soit la plus large possible...

*Les contenus de la présente analyse introduisent les travaux de la Semaine Sociale Wallonie-Bruxelles, les 16 et 17 avril 2014, à Charleroi, sur le thème « Vive l'impôt ! Les conditions de l'impôt juste, redistributif et efficace ». Ils sont repris dans les Actes, publiés via un numéro hors-série de la revue « Politique », Bruxelles, septembre 2014.*

Pierre GEORIS

Protection de la propriété intellectuelle : la FTU utilise le système de licences et de partage des connaissances Creative Commons  
<http://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/2.0/be/deed.fr>



Les notes d'éducation permanente sont mises à disposition selon les termes de la [licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Partage à l'Identique 3.0 non transposé](#).

Les autorisations au-delà du champ de cette licence peuvent être obtenues à [gvalenduc@ftu-namur.org](mailto:gvalenduc@ftu-namur.org).

FTU – Association pour une  
Fondation Travail-Université

Rue de l'Arsenal, 5 – 5000 Namur  
 +32-81-725122  
 Chaussée de Haecht, 579 – 1030 Bruxelles  
 +32-2-2463851

Site éducation permanente : [www.ftu.be/ep](http://www.ftu.be/ep)  
 Site recherche : [www.ftu-namur.org](http://www.ftu-namur.org)

Éditeur responsable : Pierre Georis



**Avec le soutien de la Communauté française / Fédération Wallonie Bruxelles**